

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SOCAPALM

Du 23 au 28 Avril 2015, la SOCAPALM s'est trouvée confrontée à de graves exactions perpétrées sur ses sites de Dibombari dans le département du MOUNGO, et Mbongo dans le département de la SANAGA-MARITIME.

A Dibombari, l'activité a été totalement paralysée du 23 au 27 Avril, en raison du blocage de l'accès aux plantations et à l'usine ; dans l'après-midi du 23 avril, le Chef du Département Technique a été violemment agressé et roué de coups parce qu'il tentait d'accéder à l'usine ; et du 24 au 26 avril, des hordes de pillards se sont répandus dans les plantations, armés de machettes, de gourdins, ou de faucilles, pour couper les régimes de fruits et les emporter en camions.

A Mbongo, l'accès à l'usine a été bloqué toute la journée du 28 Avril.

Grâce à l'intervention des pouvoirs publics, un terme a finalement été mis à ces exactions le 28 Avril, et les autres sites qui étaient également visés, à savoir Bambou, Eséka et Kienké, n'ont pas été affectés.

Les auteurs des exactions dont elle a été victime, se réclament d'une association dénommée SYNAPARCAM et disent agir contre « les accaparements de leurs terres par les groupes BOLLORE et SOCFIN » (voir communiqué de SHERPA et REACT, article du 22 avril du Nouvel Observateur, et autres).

Face à cette situation, la SOCAPALM tient à faire la mise au point suivante :

Sur l'accaparement des terres

L'affirmation faisant état de l'accaparement des terres par les groupes BOLLORE et SOCFIN relève d'un grossier mensonge.

La SOCAPALM a été créée il y a plus de 45 ans par l'Etat du Cameroun. Les terres qu'elle exploite restent la propriété de l'Etat, qui lui a concédé un ensemble de baux emphytéotiques, et la SOCAPALM n'est jamais sortie des limites définies dans ces baux ; elle n'a procédé à aucune expropriation, et au demeurant, une telle mesure ne peut être prise que par les pouvoirs publics ; enfin, la superficie fixée au départ dans la convention de cession signée en 2000 a été réduite de manière significative, à la suite d'une rétrocession de plus de 20.000 hectares à l'Etat.

Il est donc totalement faux de parler « d'accaparement de terres » aujourd'hui, et toute incitation des populations à organiser des soulèvements sous le prétexte d'une « récupération de ces terres », procède de la pure manipulation.

Au demeurant, pour une accusation d'une telle gravité, le caractère nébuleux des affirmations formulées, ne peut que laisser perplexe. En effet, comme chacun l'aura constaté, ces affirmations ne contiennent aucune précision ou données chiffrées sur les dates auxquelles les accaparements auraient été opérés, les locations qui auraient été affectées, les superficies qui seraient concernées, l'identité des personnes qui en auraient été victimes...etc.

Sur l'action du Groupe SOCFIN et de la SOCAPALM

Depuis sa création il y a plus de cent ans, la SOCFIN et ses filiales locales ont toujours agi dans le respect des lois des pays où elles s'implantent, et en harmonie avec les populations et les communautés riveraines. La SOCFIN et ses filiales sont profondément engagées dans la

promotion du progrès social sur toutes les plantations, progrès dont bénéficient les employés autant que les riverains.

Spécifiquement, au Cameroun, la SOCAPALM est un acteur majeur du développement social, économique et rural ; elle contribue de manière substantielle à la modernisation de son agriculture et à la poursuite de l'objectif d'autosuffisance alimentaire, et elle est profondément impliquée dans la réalisation d'un large éventail d'œuvres sociales dont certaines relèvent d'ailleurs des missions de service public. En effet, la SOCAPALM c'est aussi (i) un ensemble d'établissements scolaires (maternelle, primaire et secondaire) qui dispensent une formation gratuite à près de 8.000 élèves issus non seulement des familles de ses employés, mais également de celles des sous-traitants, de leurs personnels et des riverains, (ii) une couverture sanitaire assurée sans discrimination sur l'ensemble de ses sites, (iii) et des investissements importants réalisés dans la construction et/ou la rénovation des logements, l'électrification rurale, l'accès à l'eau potable (réseaux d'adduction d'eau, forages, distribution au moyen de citernes, ainsi que l'entretien régulier des infrastructures routières).

Par ailleurs, la SOCAPALM est non seulement le principal producteur d'huile de palme brute au Cameroun, mais également la plus importante des sociétés cotées en bourse sur Douala Stock Exchange ; une partie de son capital est donc détenue par des milliers de Camerounais qui y ont investi leur épargne, et l'Etat du Cameroun en est lui-même l'un de ses principaux actionnaires, avec une participation d'environ 22%.

En conséquence

Il est pour le moins surprenant et incompréhensible, que la SOCAPALM soit confrontée aujourd'hui à des exactions perpétrées sous le prétexte de « l'accaparement des terres de paysans par les groupes BOLLORE et SOCFIN », alors que la création de la société remonte à plus de 45 ans, qu'elle a été une société publique pendant plus de 30 ans, et que c'est seulement en 2000 qu'une partie de son capital a été cédé au groupe SOCFIN ;

La démarche consistant à inciter les populations à la violence contre la SOCAPALM, sous ce prétexte fallacieux, est porteuse de graves menaces aussi bien pour la paix sociale que pour le développement économique du Cameroun : en effet, la paralysie de ses activités entraînerait, entre autres (i) une grave pénurie d'huile de palme brute dans un contexte qui est déjà caractérisé par un déséquilibre important entre l'offre et la demande, (ii) un manque à gagner important pour le Trésor Public qui sera privé des paiements qu'il recevait à divers titres (dividendes, impôts, TVA, impôts sur les sociétés, impôts sur le bénéfice, ...etc), (iii) des licenciements massifs qui affecteraient plusieurs milliers d'employés, avec les conséquences sociales que chacun peut imaginer, (iv) la déscolarisation de milliers de jeunes Camerounais, ainsi qu'une grave spoliation de ses actionnaires dont l'Etat et des milliers de Camerounais, ...etc ; et bien attendu, cette paralysie entraînerait également des répercussions en cascade au niveau des transformateurs qui, à leurs tours n'auraient pas d'autres choix que de cesser ou de réduire leurs activités faute de matières premières et de procéder à des licenciements ou mises en chômage technique des personnels, au niveau des sous-traitants et de leurs personnels, au niveau des ménages qui seraient confrontés à la pénurie sur les marchés de produits de première nécessité (huiles et savons notamment), ainsi qu'à la spéculation et à la flambée des prix qui accompagnent inévitablement toute pénurie.

Si l'on considère que ces exactions procèdent d'une situation normale, alors, à tout moment ou dans quelques années, des hordes d'individus, manipulés par des médias ou des ONG sans scrupules, pourront, sous le prétexte d'un « accaparement de leurs terres », exiger le démantèlement des hôpitaux, universités, aéroports, barrages, ports, infrastructures routières, et

d'une manière générale, de tous les projets majeurs (ceux qui ont déjà été réalisés, ceux qui sont en cours de réalisation, et ceux qui sont en perspective) dont l'objectif est de promouvoir le développement du Cameroun et le bien-être des populations, **dès lors que la réalisation de chacun de ces projets passe inévitablement par des expropriations pour cause d'utilité publique.**

La création de la SOCAPALM il y a 45 ans, s'inscrivait dans le cadre d'un ensemble de grands projets dont l'objectif était de permettre au Cameroun d'accéder à l'autosuffisance alimentaire. **Dénoncer aujourd'hui un prétendu « accaparement des terres » par le groupe SOCFIN dont le seul tort est d'avoir été retenu comme repreneur lors de la privatisation de la SOCAPALM, et inciter les populations à perpétrer des exactions sous le prétexte d'une revendication de la restitution de ses terres, relève d'une démarche totalement absurde.**

La SOCAPALM déplore les importants dommages qu'elle a subis du fait de ces exactions, et se réserve d'engager les poursuites appropriées contre leurs auteurs et/ou leurs instigateurs, pour obtenir réparation.

Elle réaffirme sa disponibilité à poursuivre avec les riverains, la concertation permanente qui constitue le socle de leurs relations depuis de nombreuses années, et qui s'effectue par le biais de plateformes de dialogue mises en place sur de nombreux sites.

Elle exprime enfin sa profonde gratitude à l'égard des pouvoirs publics pour l'action qu'ils ont menée, pour faire cesser ces exactions, et permettre la reprise de leurs activités par des milliers de travailleurs.

**Pour la SOCAPALM,
Le Président du Conseil
d'Administration**

Michel D. NOULOWE